



ENQUETE PUBLIQUE
Vu par le Commissaire
Enquêteur
Richard CONNES

10 FEV. 2020

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné, David ELIS, Maire de la commune de Saint Couat d’Aude, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique relative à la demande d’autorisation présentée par la SAS « Ferme Eolienne de Moux » développée par la SAS « Eurocape New Energy France », pour la création et l’exploitation d’un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs et d’un poste de livraison sur le territoire de la commune de Moux, prescrite par arrêté préfectoral du 19 novembre 2019.

Cet avis a été affiché à compter du 25 novembre 2019, et pendant toute la durée de l’enquête, soit 30 jours consécutifs au moins, du 25 novembre 2019 au 20 janvier 2020 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

En foi de quoi j’ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Saint Couat d’Aude le 20/01/2020.

Le Maire,

David ELIS.